

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Loi de finances pour l'année budgétaire 2025 : deuxième tranche

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi de finances pour la deuxième tranche des douzièmes provisoires, pour les mois d'avril, de mai et de juin 2025.

Afin d'assurer le fonctionnement des services publics, un avant-projet de loi ouvrant des crédits provisoires sera élaboré et soumis à l'approbation de la Chambre des représentants.

Les crédits du dernier budget approuvé de 2024 servent de base au calcul des douzièmes provisoires. Les hypothèses, principes et paramètres utilisés dans l'élaboration de l'avant-projet de loi ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin de l'année budgétaire 2025 sont fixés dans la circulaire du 15 janvier 2025.

Le ministre du Budget est autorisé à déposer à la Chambre des représentants la deuxième tranche des douzièmes provisoires pour 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be